

ORIGINE PRÉFÉRENTIELLE
CONVENTION PAN-EURO-MÉDITERRANÉENNE (PEM) MODERNISÉE
PANORAMA des mentions à apposer et du corpus juridique à appliquer

Dernières nouveautés

Israël, la Tunisie et la Turquie ont ratifié la convention modernisée et appliquent désormais **les règles révisées avec l'UE**. Ces trois pays sont désormais identifiés « **R** » dans la matrice pour leurs relations avec l'UE.

Situation d'échange	Mention à apposer à l'export depuis l'UE	Mention exigée à l'import dans l'UE	Corpus juridique à appliquer
UE - Maroc (R/T)	Aucune mention	« REVISED RULES »	Convention modernisée par anticipation (<u>UE-MA 2703/25</u>)
UE -Palestine (R/T)	Aucune mention	« TRANSITIONAL RULES »	Convention modernisée par anticipation (<u>NI UE-OLP 1854/24</u>)
UE - Égypte (R/T)	« REVISED RULES »	« TRANSITIONAL RULES »	Convention modernisée par anticipation (<u>IOUE L 2024/2653</u>)
UE - Liban (C)	Aucune mention	Aucune mention	Ancien protocole (<u>IO L 143 du 30.5.2006</u>)
UE - Algérie (C)	Aucune mention	Aucune mention	Ancien protocole euro-méditerranéen (<u>JO L265 du 10.10.2005</u>)
UE – reste des partenaires PEM (R) (non repris ci-dessus)	Aucune mention	Aucune mention	Convention modernisée (<u>Décision No 1/2023</u>)